

INFORMATION

Permanence Electorale :

Une permanence électorale sera tenue en **Mairie de Mars de 10h à 12 le samedi 30/03/2019** pour le dernier jour des inscriptions sur les listes électorales à l'occasion des Elections Européennes.

NB : Suite à la fusion de la commune de Bréau et Salagosse avec la commune de Mars, les administrés résidants sur une des 2 communes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales doivent se rendre en Mairie de Mars.

Le Maire
Alain DURAND

